

COMPTE RENDU
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 21 JUIN 2018

(Articles L.2121-25 et R.121.9 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le 21 juin 2018 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune du GRAND-BORNAND, convoqué le 15 juin 2018, s'est réuni dans la salle consulaire de la Mairie, sous la présidence de Monsieur André PERRILLAT-AMEDE, Maire.

Présents : MMES, MM. André PERRILLAT-AMEDE, Jean-Michel DELOCHE, Gilbert FOURNIER-BIDOZ, Gabriel PERRILLAT-AMEDE, Solange MISSILLIER, Marc BOSSE, Henri POCHAT-BARON, Martial MISSILLIER, Madeleine DAVIET, Anne FOURNIER-BIDOZ, Bertrand PERRILLAT-AMEDE, Nicolas VULLIET.

Absentes ayant donné procuration : Mme Marie-Pierre ROBERT à M. Henri POCHAT-BARON, Mme Hélène FAVRE BONVIN à M. Jean-Michel DELOCHE.

Absents : MMES, M. Didier PERRISSIN-FABERT, Christiane PERRIER, Gaëlle PERRILLAT-CHARLAZ, Laëtitia SOCQUET-CLERC, Sandrine PERRILLAT-MONET.

M. Nicolas VULLIET, désigné par le Conseil, prend place au bureau en qualité de secrétaire.

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal son accord pour supprimer à l'ordre du jour de la présente réunion du Conseil Municipal les points suivants :

- Communication du rapport annuel de la SAEM « Les remontées mécaniques du Grand-Bornand »
- Communication du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau publique et de l'assainissement collectif.

Monsieur le Maire demande ensuite au Conseil Municipal son accord pour ajouter à l'ordre du jour de la présente réunion le point suivant :

- Vente d'un terrain au lieudit « La Côte ».

L'ordre du jour de la présente réunion du Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité.

DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Monsieur le Maire a informé l'assemblée des décisions intervenues, au titre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

DEC2018/19	Convention d'occupation de locaux dans le bâtiment Marie-Liesse intervenue avec le Ski-Club
DEC2018/23	Convention intervenue avec M. Amaury COLAS pour la location d'un terrain et d'un local pour exercer une activité de ferme pédagogique
DEC2018/24	Convention intervenue avec M. Christian CHADRON pour la location d'un terrain pour exercer une activité de tir à l'arc
DEC2018/26	Convention intervenue avec M. Jean-Christophe REY, Société Formule Kid, pour la location d'un terrain pour exercer une activité de voitures électriques
DEC2018/27	Avenant n° 1 intervenu avec l'Entreprise Meubles VULLIET au titre du lot 2 du marché de reconstruction du bâtiment Marie-Liesse
DEC2018/30	Prêt de 2 000 000 € auprès de la Société Générale
DEC2018/31	Convention de prêt à usage de l'Alpage de la Bombardellaz intervenue avec le GAEC Les Poches représenté par François et Sandrine DELOCHE
DEC2018/32	Prêt de 2 000 000 € auprès de la Caisse d'Epargne
DEC2018/33	Prêt de 1 500 000 € auprès du Crédit Mutuel
DEC2018/34	Fourniture de deux copieurs par la Société ACS
DEC2018/35	Avenant n° 1 intervenu avec l'Entreprise ATRUX pour un montant de 10 782,47 € HT au titre du lot 6 du marché de reconstruction du bâtiment Marie-Liesse
DEC2018/36	Avenant n° 1 intervenu avec l'Entreprise MERMILLOD pour un montant de 11 331,24 € HT au titre du lot 15 du marché de reconstruction du bâtiment Marie-Liesse
DEC2018/37	Vente de bois de chauffage à M. Patrice PERRILLAT-AMEDE
DEC2018/38	Vente de bois de chauffage – lot 1 à M. Méderick AMAND
DEC2018/39	Vente de bois de chauffage - lot 2 à M. Méderick AMAND.

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DE DEUX SALLES DE CINEMAS – APPROBATION DU MODE DE GESTION ET LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE CONSULTATION

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, a approuvé le rapport sur le principe du recours à une procédure de délégation de service public des salles de cinéma du Grand-Bornand.

Il a ensuite autorisé Monsieur le Maire à engager la procédure de consultation, à accomplir tous les actes préparatoires à la passation du contrat de délégation de service public et à entreprendre avec un ou des candidats ayant remis une offre la négociation des conditions de gestion du service pour présenter à l'Assemblée celle des offres remplissant au mieux les conditions de la présente consultation.

TRAVAUX D'EXTENSION ET DE RESTRUCTURATION DE L'AUBERGE NORDIQUE – APPROBATION DES LOTS 11, 13, 20 ET 25

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, a autorisé Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes au marché de travaux d'extension et de restructuration du bâtiment « Auberge Nordique » :

- lot 11 : Façade ITE minéral / Peinture extérieure à la société COULEUR DES CIMES pour un montant de 48 069.97 € HT
- lot 13 : Menuiserie métallique / Serrurerie à la société BBN pour un montant de 101 585.00 € HT
- lot 20 : Chape / Carrelage / Faïence à la société MIGNOLA pour un montant de 181 670.63 € HT
- lot 25 : Equipement spécialisé de bien-être à a société MOUGEL SUEDE SAUNA pour un montant hors taxes de 97 323.00 € HT.

EXTENSION DU RESEAU DE NEIGE DE CULTURE DANS LE SECTEUR DU MAROLY – LOT N° 4 - MODIFICATION DE MARCHÉ N°3

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, a autorisé Monsieur le Maire à signer la modification de marché n° 3 pour un montant de 76 901.64 € HT à intervenir la société TECHNOALPIN au titre du lot n° 4 (process neige) des travaux d'amélioration des installations de neige de culture dans le secteur du Maroly.

ACCORD-CADRE POUR DIVERS TRAVAUX DE VRD, TERRASSEMENT ET ENGAZONNEMENT – APPROBATION DES LOTS 1 A 3

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, a autorisé Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes au marché pour divers travaux d'aménagement de terrains et de pistes à effectuer tout au long de l'année sur l'ensemble du territoire communal à intervenir selon un accord-avec émission de bons de commande dont les seuils limites de commande (minimum/maximum) sont fixés annuellement :

- lot n° 1 (travaux de VRD et de terrassement inférieur ou égal à 1.000 m3) : la société ANDRE DELOCHE & Fils, 50.000 euros HT / 300.000 euros HT
- lot n° 2 (travaux de VRD et de terrassement supérieur à 1.000 m3) : le groupement PERILLAT TP / LATHUILLE FRERES, 50.000 euros HT / 500.000 euros HT
- lot n° 3 (travaux d'engazonnement) : la société BENOIT PAYSAGE, 40.000 euros HT / 200.000 euros HT.

CONVENTION FIXANT LES MODALITES FINANCIERES DU DEPLACEMENT DU RESTAURANT D'ALTITUDE « LE CHATILLON »

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, a approuvé la convention à intervenir avec la copropriété « Le Châtillon » fixant les modalités financières relatives à la nouvelle implantation, demandée par la commune du Grand Bornand, du restaurant « Le Châtillon ».

VENTE D'UN TERRAIN AU LIEUDIT « LA COTE »

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, a décidé la cession de la parcelle cadastrée B2189p2 (dénomination provisoire) à la Copropriété « Le Châtillon » pour un prix de 1260 €, de sorte à permettre la nouvelle implantation du restaurant « Le Châtillon » en tenant compte de la configuration du domaine skiable alpin et de ses perspectives d'évolution.

ACQUISITION D'UN TERRAIN AU LIEUDIT « LA COTE »

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, a décidé l'acquisition du terrain appartenant à Mesdames PERRILLAT-MERCEROT, ADAM et MAURO, parcelles cadastrées B 979p2 et B 979p3 pour un prix de 13 740 €.

COMPROMIS DE VENTE D'UN TERRAIN AU LIEUDIT « L'ENVERS DU CHINAILLON »

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, a décidé l'acquisition du terrain appartenant à M. Gilles PESSEY-MAGNIFIQUE, parcelles cadastrées B1945 (intégralité) et 1923p2 (dénomination provisoire), au lieudit « Le Clut » pour le prix de 3 € le m², empris par la modification de l'emprise de la route et du stationnement du projet de requalification du front de neige des Gettiers.

VOTE DES TARIFS DE LOCATION DES LOCAUX DE L'ESPACE GRAND-BO – ANNEE 2019

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, a fixé les tarifs de location des locaux et des prestations annexes de l'Espace Grand-Bo applicables à compter du 1^{er} janvier 2019.

ETAT D'ASSIETTE DES COUPES DE BOIS EN FORET COMMUNALE DE L'ANNEE 2019

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, a approuvé la liste des coupes à asseoir en 2019 en forêt communale relevant du régime forestier.

COMMUNICATION DU RAPPORT ANNUEL DE LA SOCIETE MC4 DISTRIBUTION

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, a pris acte du rapport annuel sur la gestion du service public d'exploitation des salles de cinéma Le Farto et Le Charmieux transmis par la Société MC4 Distribution, au titre de l'année 2017.

DECISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, a approuvé la décision modificative n°1 à intervenir au budget principal 2018 pour un montant de 480 687 €.

DECISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET ANNEXE TOURISME

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, a voté des crédits supplémentaires à la section d'exploitation du budget annexe tourisme 2018 pour un montant de 148 000 €.

CREATION D'UN EMPLOI SAISONNIER D'AGENT D'ACCUEIL POUR LE STATIONNEMENT

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, a décidé de créer un emploi contractuel à temps non complet (10/35^{ème}) pour effectuer les tâches d'accueil aux vacanciers sur les aires de stationnement de la station, du 1^{er} juillet au 31 août 2018.

COMPOSITION DU COMITE CONSULTATIF « MARCHES »

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, a approuvé la composition du Comité consultatif « Marchés » prenant en compte la nouvelle liste des délégués désignés par le Syndicat des Commerçants non sédentaires de la Haute-Savoie.

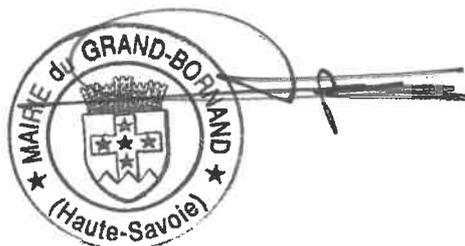
MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 094/2018 PORTANT CREATION ET SUPPRESSION D'EMPLOIS DANS LE CADRE DES AVANCEMENTS DE GRADE

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, a décidé la suppression d'un emploi d'adjoint technique à temps non complet (20/35^{ème}), à compter du 1^{er} décembre 2018 et d'un emploi de rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet, à compter du 1^{er} juillet 2018.

Il a ensuite décidé la création à compter du 1^{er} décembre 2018 d'un emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet (20/35^{ème}).

Au Grand-Bornand, le 29 juin 2018

Le Maire
André PERRILLAT-AMEDE



AFFICHE LE 29 JUIN 2018.